

DÉPARTEMENT

## DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ALPES-MARITIMES

DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Affaires au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation  
15 octobre 2008

Date d'affichage  
15 octobre 2008

Objet de la Délibération

Séance du 20 octobre 2008

L'an deux mille huit

et le vingt octobre

à 18 heures

, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M. me CHARPENTIER, M. SCORLO, Adjoint, Mmes GARDE, MENEGON, PFEND, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN, TRAVERT

Absents excusés : M. AZAÏS donnant pouvoir à Mme MENEGON, M. BAUSSY donnant pouvoir à M. PASQUELIN, Mme HANGEN

Secrétaire(s) : M. PASCANET

**Rétrocession de la parcelle n° 1402 Chemin des Aloès**

Monsieur le Maire expose :

« Le chemin des Aloès appartient presque en totalité aux riverains, à l'exception de la parcelle n°1402 appartenant à la commune et située au droit de la propriété de M. et Mme Hangen entre deux parties privées.

Cette parcelle appartenait avant eux à l'ancien propriétaire, M. De Vreese, qui l'avait rendue à la commune pour un franc symbolique.

La commune n'ayant aucun intérêt à conserver ce tronçon de chemin, je vous propose de le rétrocéder à M. et Mme Hangen, qui se sont engagés à le remettre en état et à l'entretenir, aux mêmes clauses et conditions que celles qui nous avaient été faites par le précédent propriétaire, pour un euro symbolique. La voie garde son statut de voie ouverte à la circulation publique. »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, à l'unanimité des présents, approuve la rétrocession de la parcelle n°1402 à M. et Mme Hangen.

Le Maire,  
Joël PASQUELIN



Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le 29/10/08

et publication ou notification

du

DÉPARTEMENT

## DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ALPES-MARITIMES

DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation  
15 octobre 2008

Date d'affichage  
15 octobre 2008

Objet de la Délibération

Séance du 20 octobre 2008

L'an deux mille huit

et le vingt octobre

à 18 heures

, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M<sup>me</sup> CHARPENTIER, M. SCORDO, Adjoint, M<sup>mes</sup> GARDE, MENEGON, PFEND, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN, TRAVERT

Absents excusés : M. AZAÏS donnant pouvoir à Mme MENEGON, M. BAUSSY donnant pouvoir à M. PASQUELIN, Mme HANGEN

Secrétaire(s) : M. PASCANET

### Rétrocession de la parcelle n° 1402 Chemin des Aloès

Monsieur le Maire expose :

« Le chemin des Aloès appartient presque en totalité aux riverains, à l'exception de la parcelle n°1402 appartenant à la commune et située au droit de la propriété de M. et Mme Hangen entre deux parties privées.

Cette parcelle appartenait avant eux à l'ancien propriétaire, M. De Vreese, qui l'avait rendue à la commune pour un franc symbolique.

La commune n'ayant aucun intérêt à conserver ce tronçon de chemin, je vous propose de le rétrocéder à M. et Mme Hangen, qui se sont engagés à le remettre en état et à l'entretenir, aux mêmes clauses et conditions que celles qui nous avaient été faites par le précédent propriétaire, pour un euro symbolique. La voie garde son statut de voie ouverte à la circulation publique. »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, à l'unanimité des présents, approuve la rétrocession de la parcelle n°1402 à M. et Mme Hangen.

Le Maire,  
Joël PASQUELIN



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29/10/08  
et publication ou notification  
du

DÉPARTEMENT

## DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ALPES-MARITIMES

DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation  
15 octobre 2008

Date d'affichage  
15 octobre 2008

Objet de la Délibération

Séance du 20 octobre 2008

L'an deux mille huit

et le vingt octobre

à 18 heures

, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M. me CHARPENTIER, M. SCORDO, Adjoint, Mmes GARDE, MENEGON, PFEND, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN, TRAVERT

Absents excusés : M. AZAÏS donnant pouvoir à Mme MENEGON, M. BAUSSY donnant pouvoir à M. PASQUELIN, Mme HANGEN

Secrétaire(s) : M. PASCANET

### Demande de subvention DGE – Remise en sécurité du micro site

Monsieur le Maire expose :

« Suite à la délibération du 8 septembre 2008 concernant la remise en sécurité du micro site, une demande de subvention a été déposée auprès de la D.G.E. Le plan de financement proposé doit être modifié :

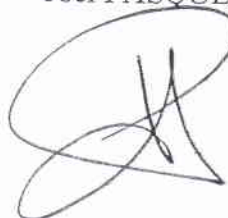
Montant de l'opération : 22 412,40 € HT / 27 164,03 € TTC

Subvention D.G.E. 40 % HT	8 964,96 €
Subvention Conseil Général 40 % HT	8 964,96 €
Emprunt TTC	9 234,11 €

TOTAL TTC 27 164,03€ »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, à l'unanimité des présents, approuve ce nouveau plan de financement.

Le Maire,  
Joël PASQUELIN




Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D E SPERACEDES

Séance du 20 octobre 2008

L'an deux mille huit

et le vingt octobre

à 18 heures \_\_\_\_\_, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M onsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M me CHARPENTIER, M. SCORDO, Adjoints, Mmes GARDE, MENEGON, PFEND, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN, TRAVERT

Absents excusés : M . AZAÏS donnant pouvoir à Mme MENEGON, M. BAUSSY donnant pouvoir à M. PASQUELIN, Mme HANGEN

Secrétaire(s) : M. PASCANET

### NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation  
15 octobre 2008

Date d'affichage  
15 octobre 2008

Objet de la Délibération

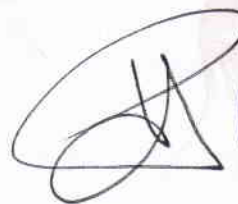
### Reconduction d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire expose :

« Il est nécessaire de prévoir la reconduction d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne, pour un montant de 50 000 euros. »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, à l'unanimité des présents, approuve la reconduction de la ligne de trésorerie.

Le Maire,  
Joël PASQUELIN




Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le \_\_\_\_\_  
et publication ou notification  
du \_\_\_\_\_